

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 20 juin 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 21 h 40.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Hélène Pelchat
Éric Blanchette

Daniel Blais
Hélène Jacques

Est absente :

Guylaine Blais

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Centre multifonctionnel ;
 - 1.1. Système d'alimentation en eau potable (MDDEP) ;
 - 1.1.1. Dépôt de soumissions - tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines ;
2. Assurances générales ;
 - 2.1. Ajout de protections et primes ;
3. Tonte du gazon ;
 - 3.1. Domaine-du-Vieux-Moulin et rue des Merles ;
4. Demande de soumissions ;
 - 4.1. Fourniture et installation d'une benne basculante - camion de voirie ;
5. Période de questions ;
6. Clôture et levée de la séance.

1. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

1.1. Système d'alimentation en eau potable

2011-06-235

1.1.1. Dépôt de soumissions - tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions pour des travaux de tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines reliant le Centre multifonctionnel à l'église et à l'école Barabé, sur une longueur approximative de deux cents (200) mètres linéaires, à quatre (4) entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

COÛTS ESTIMÉS
(excluant les taxes)

Allen Entrepreneur général inc.

267,00 \$/m.l.

ATTENDU QUE la phase 1 du projet a été réalisé, soit en reliant la salle Amicale, le CPE des Petits Pommiers, l'école Drouin et le Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des démarches pour l'implantation d'un réseau d'aqueduc municipal dans le secteur urbain ;

ATTENDU QUE la phase 2 consistant à relier le Centre multifonctionnel à l'église et à l'école Barabé est reportée ultérieurement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'aviser Allen Entrepreneur général inc. de la décision de ne pas réaliser les travaux de tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines reliant le Centre multifonctionnel à l'école Barabé.

Adoptée

2. ASSURANCES GÉNÉRALES

2011-06-236

2.1. Ajout de protections et primes

ATTENDU QUE PMT ROY Assurances et Services Financiers a fait parvenir à la municipalité de Saint-Isidore une liste de protections qui sont absentes du contrat ;

ATTENDU QU'après analyse, il y a lieu de procéder à l'ajout et/ou à la hausse de certaines protections ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à inclure et/ou hausser les protections suivantes au contrat auprès de PMT ROY Assurances et Services Financiers et ce, effectif à compter du 1^{er} juillet 2011 :

| <u>Protection</u> | <u>Montant</u> | <u>Prime estimée taxes incluses</u> | <u>Franchise</u> |
|-----------------------------------|-----------------------|--|-------------------------|
| Avenant C-21 | 100 000 \$ | 1 090,00 \$ | 10 000 \$ |
| Ass.-accident bénévoles | 50 000 \$ | 272,50 \$ | --- |
| Erreur et omission | + 1 000 000 \$ | 3 005,15 \$ | 1 000 \$ |
| Umbrella | + 3 000 000 \$ | 2 684,67 \$ | --- |
| Biens à bord des camions incendie | + 42 785,00 \$ | 272,35 \$ | 1 000 \$ |

Adoptée

3. TONTE DU GAZON

2011-06-237

3.1. Domaine-du-Vieux-Moulin et rue des Merles

ATTENDU QUE par la résolution 2011-04-135, la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour la tonte du gazon au Domaine-du-Vieux-Moulin et la rue des Merles à monsieur Laurent Quirion, plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de trois cent soixante-quinze dollars (375,00 \$), taxes non applicables, pour la saison 2011 ;

ATTENDU QUE monsieur Quirion avise la municipalité de son désistement et ce, en date du 6 juin 2011 ;

ATTENDU QUE les deuxième et troisième plus bas soumissionnaires conformes refusent l'octroi du contrat relatif auxdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour la tonte du gazon au Domaine-du-Vieux-Moulin et la rue des Merles à Entretien de pelouse M.N. inc., quatrième plus bas soumissionnaire conforme, au montant de huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente-et-un cents (894,31 \$), incluant les taxes, pour la saison 2011.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

4. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2011-06-238 4.1. Fourniture et installation d'une benne basculante - camion de voirie

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour la fourniture et installation d'une benne basculante sur le camion de voirie auprès des entreprises spécialisées suivantes :

- Fabrication Dalji inc. ;
- Hydraulique St-Isidore inc. ;
- Multipel inc. ;
- Soudure Yves Paradis inc. ;
- Soudure J.L. Nadeau inc.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.
Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2011-06-239 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 H 05.

Adopté ce 4 juillet 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
